



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Dicastère des eaux

Tarifs de vente de l'eau

Tarif 1.01 – Eau pour usages ménagers et divers

Abonnement mensuel par ménage, commerce, exploitation artisanale, etc. : **CHF 7.00** par mois (CHF 84.00 par année). Le prix de l'abonnement est dû, même s'il n'y a pas de consommation d'eau et tant que le compteur est en fonction.

Prix de vente de l'eau consommée : CHF 2.00 par m³.

Tarif 1.02 – Eau pour usage agricole

Abonnement mensuel par exploitation agricole : **CHF 7.00** par mois (CHF 84.00 par année). Le prix de l'abonnement est dû, même s'il n'y a pas de consommation d'eau et tant que le compteur est en fonction.

Prix de vente de l'eau consommée : CHF 1.50 par m³.

Tarif 1.03 – Eau pour raccordements temporaires destinée à tous usages

Abonnement de base, location du compteur incluse : **CHF 10.00** par mois ou fraction de mois. Le prix de l'abonnement est dû, même s'il n'y a pas de consommation d'eau et tant que le compteur est en fonction.

Prix de vente de l'eau consommée : CHF 2.00 par m³.

Forfait pour la pose et la dépose du compteur : CHF 70.00 par raccordement.

Tarif 1.04 – Eau pour immeubles en construction

Prix forfaitaire, établi sur la base du cube SIA de la construction (en m³) : **CHF 0.80** par m³. La taxe est exigible dès la délivrance du permis de construire et sa durée est limitée à celle de la construction.

Tarif 1.05 – Etablissements publics

Abonnement mensuel par établissement public (restaurant, café, hôtel, EMS, etc.) [chaque établissement public est considéré comme titulaire d'un abonnement] : **CHF 7.00** par mois (CHF 84.00 par année). Le prix de l'abonnement est dû, même s'il n'y a pas de consommation d'eau et tant que le compteur est en fonction.

Prix de vente de l'eau consommée : CHF 2.00 par m³.

Tarif 1.06 – Eau pour le quartier de la Chèvrerie

Pour ce quartier, l'eau est fournie par la commune de St-Cergue, à des conditions de vente qui sont applicables telles quelles d'année en année. Pour mémoire, en 2007, ces conditions étaient les suivantes :

Abonnement annuel par ménage, etc. : **CHF 200.00** par année. Le prix de l'abonnement est dû, même s'il n'y a pas de consommation d'eau et tant que le compteur est en fonction.

Prix de vente de l'eau consommée : **CHF 2.30** par m³.

Tarif 2.0 – Location des compteurs d'eau

Le calibre du compteur et son type sont déterminés par le service des eaux. Les prix de location de ces appareils sont les suivants :

Calibre du compteur	Location		Calibre du compteur	Location	
	mensuelle	par année		mensuelle	par année
¾ "	CHF 2.00	CHF 24.00	1½ "	CHF 4.00	CHF 48.00
1"	CHF 2.50	CHF 30.00	2"	CHF 5.00	CHF 60.00
1¼ "	CHF 3.00	CHF 36.00	100 mm	CHF 10.00	CHF 120.00

Conformément aux articles 2 et 7 du *Règlement sur la distribution de l'eau* du 12 février 1993, les propriétaires sont tenus **d'aviser immédiatement la Municipalité en cas de transfert de propriété** de leur immeuble. Cette démarche permet à la Bourse communale **d'établir une facture intermédiaire**.

Relevés des compteurs

La bourse communale demande, par écrit, à chaque propriétaire le relevé du/des compteur(s) d'eau. Celui-ci/ceux-ci est/sont à remettre dans les délais impartis. La non-remise du/des relevés est passible d'une taxation d'office fixée à 1'000 m³.

Selon les dispositions de l'article 41 du même *Règlement sur la distribution de l'eau*, ces tarifs ont été adoptés par la Municipalité lors de sa séance du 25 septembre 2015, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Le Syndic

Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire


Jean-Pierre Roland

Arzier-Le Muids, le 18 janvier 2016